

Procédure Registre des étoiles

À l'initiative du conseil communal d'Ostende avec les conseils de l'ASBL Au-delà Des Nuages

Afin de donner aux parents de tous les enfants étoiles un peu de réconfort, la ville d'Ostende a décidé d'être la première ville de Flandre à lancer un registre des étoiles en mai 2023. Tous les enfants-étoiles, quel que soit le temps passé dans le ventre de leur maman, peuvent être inscrits symboliquement dans ce registre des étoiles. Cette déclaration symbolique n'entraîne aucune conséquence juridique.

L'inscription au registre des étoiles n'est soumise à aucune condition :

- ★ Indépendamment de l'âge gestationnel
- ★ Les parents peuvent choisir librement le nom, sans restriction
- ★ Sans limitation dans le temps, quel que soit le temps écoulé
- ★ Les parents ne doivent pas présenter de "preuve" pour enregistrer leur enfant, après tout, il arrive que cette preuve ne soit pas disponible en cas de perte d'une jeune grossesse.
- ★ Il doit y avoir un lien avec la ville ou la commune, soit que les parents y résident, soit que l'enfant est né dans la ville ou la commune.
- ★ Un certificat d'enregistrement sera remis aux parents comme preuve de l'inscription dans le registre des étoiles.
- ★ Également pour les enfants étoiles qui peuvent être enregistrés à ce moment-là (donc même après 140 jours)

Il s'agit d'une déclaration symbolique visant à donner aux parents une reconnaissance et un soutien de la part des autorités locales. Aucune règle ou condition n'est donc nécessaire. L'inscription au registre des étoiles peut se faire sur rendez-vous à l'hôtel de ville, au service de l'état civil. Certaines villes ou communes autorisent également l'enregistrement numérique, par exemple www.oostende.be/sterrenregister.



En pratique, les données suivantes sont collectées dans un fichier Excel pour préparer l'acte d'enregistrement :

- ★ Prénom et Nom de famille (/noms) du bébé
- ★ Date de naissance
- ★ Lieu de Naissance
- ★ Nom du/des parent(s)

Les données suivantes peuvent également être recueillies par les autorités locales si les parents souhaitent les partager, le cas échéant :

- ★ Adresse mail du/des parent(s)
- ★ Coordonnées du/des parent(s)
- ★ Sexe du bébé (il est important d'ajouter "inconnu" comme choix, car il n'est pas toujours connu en cas de perte en début de grossesse)

La collecte de ces données pourrait être intéressante pour inviter les parents aux activités de la ville ou de la commune à la suite, par exemple, de la Journée mondiale des enfants partis trop tôt. De cette manière, les autorités locales pourront également se faire une idée du nombre d'habitants victimes d'une perte périnatale.

Fait à Ostende, 20/02/2024



Fransen Anneleen
Fondatrice Au-delà Des Nuages asbl



Sharon Geirnaert
Fondatrice Au-delà Des Nuages asbl

Au-delà Des Nuages asbl – Frambozenlaan 24 – 8400 Ostende
Be0651.811.195 - info@audeladesnuages.be

